

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES

CONSEIL DES COMMISSAIRES

Séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles tenue le mardi 22 avril 2014 à 19 h 30, à la salle Jacques-St-André du Centre multiservice de Sainte-Thérèse, 125, rue Beauchamp, Sainte-Thérèse.

PRÉSENCES

Étaient présents : Mmes Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Nadine Blais, Sandra East, Paule Fortier, Lise Landry, Danielle Laramée, Karine Lefrançois, Lucie Ouellette, Guylaine Richer, Johanne Roy, MM. Denis Claude Blais, Normand Chalifoux, Jean Deschênes, Claude Girard, Gilbert Guérette, Louis Kemp, Michel Phaneuf et Stéphane Racine, tous commissaires, ainsi que Mme Corinne Payne et M. André Gosselin, commissaires-parents.

Aussi présents : MM. Jean-François Lachance, dir. gén., Jonathan Desjardins Mallette, secr. gén. et dir. serv. aff. corp. et comm., MM. Georges Brissette, dir. gén. adj., Richard Chaurest, dir. gén. adj., Dominique Robert, dir. gén. adj., Mmes Line Gohier, dir. serv. org. scol., Anne-Lise Gravel, dir. serv. form. gén. jeunes, MM. Denis Riopel, dir. serv. ress. mat., Daniel Trempe, dir. serv. ress. fin., Mmes Isabelle Guay, dir. adj. serv. org. scol., Chantal Major, dir. adj. serv. ress. fin., Anik Gagnon, dir. adj. serv. aff. corp. et comm., Kateri St-André, coord. serv. form. gén. jeunes, MM. François Grégoire, dir. adj. serv. ress. hum. et Christian Dufresne, coord. serv. form. gén. jeunes.

Mme Estelle Labelle, MM. Michel Arcand, Pierre Bertrand, Daniel Legault et Richard Tremblay ont prévenu de leur absence.

OUVERTURE

Les commissaires présents forment quorum sous la présidence de Mme Paule Fortier, présidente.

Il est 19 h 30.

PROCÈS-VERBAL

Résolution n° CC-140422-4051

Il est proposé par Mme Lucie Ouellette

D'ADOPTER tel quel le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 mars 2014.

Adopté

QUESTIONS DU PUBLIC

Monsieur Pierre Laperle, président du Comité consultatif d'urbanisme de la municipalité de Saint-Placide, interpelle le conseil des commissaires relativement à l'annonce de la création d'une classe multiniveaux et de la fin du programme d'anglais intensif à l'école de l'Amitié.

Madame Annie Carignan, parent de l'école de l'Amitié, interpelle le conseil des commissaires concernant la fermeture d'une classe à l'école de l'Amitié et la création d'une classe multiniveaux. Elle dépose deux documents.

Madame Nancy Bérubé, enseignante à l'école de l'Amitié, interpelle le conseil des commissaires relativement à la diminution de groupes d'élèves HDAA en classe à effectifs réduits.

Monsieur Éric Lacombe, vice-président du comité de parents, interpelle le conseil des commissaires au nom du comité de parents sur plusieurs sujets : la formation des groupes EHDA, les bibliothèques et les O.O.P.C. (Orientations, objectifs, principes et critères de répartition des allocations entre les établissements). Il remet une résolution du comité de parents au conseil des commissaires concernant les bibliothèques.

Madame Sylvie Turgeon, coprésidente du Syndicat de l'enseignement des Basses-Laurentides, interpelle le conseil des commissaires relativement à la diminution de groupes d'élèves HDAA en classe à effectifs réduits.

PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Résolution n° CC-140422-4052

Il est proposé par Mme Johanne Beaulieu

DE PROLONGER la période de questions du public de 30 minutes.

Adopté

Il est 20 h.

Madame Claudine Fournier, vice-présidente du Syndicat de l'enseignement des Basses-Laurentides, interpelle le conseil des commissaires relativement à la diminution de groupes d'élèves HDAA en classe à effectifs réduits.

Madame Claudia Veilleux, enseignante en adaptation scolaire à l'école Alpha, interpelle le conseil des commissaires relativement à la diminution de groupes d'élèves HDAA en classe à effectifs réduits.

Madame Nathalie Simard, enseignante, interpelle le conseil des commissaires relativement à la diminution de groupes d'élèves HDAA en classe à effectifs réduits.

PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Résolution n° CC-140422-4053

Il est proposé par M. Louis Kemp

DE PROLONGER la période de questions du public de 30 minutes.

Adopté

Il est 20 h 30.

Monsieur Guillaume Bégin, parent et président du Syndicat des professionnels Laval-Rive-Nord, interpelle le conseil des commissaires relativement à ses enfants et à la diminution de groupes d'élèves HDAA en classe à effectifs réduits.

Madame Catherine Filiatrault, directrice de l'Association québécoise de la dysphasie Laurentides, interpelle le conseil des commissaires sur la question de la diminution du nombre de classes langage.

Madame Danielle Séguin, représentante au comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CCSEHDAA), interpelle le conseil des commissaires relativement à la diminution de groupes d'élèves HDAA en classe à effectifs réduits.

Monsieur André Thériault, parent et ancien président du comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CCSEHDAA), interpelle le conseil des commissaires relativement à la diminution de groupes d'élèves HDAA en classe à effectifs réduits.

ORDRE DU JOUR

Résolution n° CC-140422-4054

La présidente, Mme Paule Fortier, demande d'inscrire le sujet « Motion de félicitations – Fondation du Triolet » au point 18.1. de l'ordre du jour;

Il est proposé par Mme Lise Landry

D'ADOPTER le projet d'ordre du jour, tel que modifié, lequel comprend les sujets suivants en plus des points statutaires :

- 2.2. Suivi;
5. Recommandations de la commission d'étude éducative :
 - 5.1. Localisation des groupes EHDAA 2014-2015 – Adoption;
6. Recommandations de la commission d'étude administrative :
 - 6.1. OOPC 2012-2015 - Résultat de la cueillette d'information – Information;
7. Recommandations du comité consultatif de transport :
 - 7.1. Mise à jour de zones à potentiel de risque – Adoption;
8. Travaux dans nos établissements :
 - 8.1. Nomination de firmes professionnelles pour la construction d'un centre de formation professionnelle à Saint-Eustache – Adoption;
 - 8.2. Réfection de la toiture à l'école Plateau Saint-Louis – Adjudication de contrat;
 - 8.3. Réfection de la cour de l'école Village-des-Jeunes – Adjudication de contrat;
 - 8.4. Réfection de la toiture à l'école Saint-Pierre – Adjudication de contrat;
 - 8.5. Réfection de la toiture à l'école Emmanuel-Chénard – Adjudication de contrat;
 - 8.6. Réfection de la toiture à l'école du Bois-Joli – Adjudication de contrat;
 - 8.7. Construction d'une nouvelle école primaire à Saint-Joseph-du-Lac – Adjudication de contrat;
 - 8.8. Réfection de la maçonnerie et remplacement des fenêtres à l'école Sauvé – Adjudication de contrat;
 - 8.9. Réfection de la maçonnerie et remplacement des portes et fenêtres à l'école Arc-en-ciel – Adjudication de contrat;
9. Regroupement d'achats pour l'acquisition de mobilier scolaire et administratif – Adoption;
10. Regroupement d'achats pour l'acquisition d'armoires-vestiaires – Adoption;
11. Acquisition de terrain - Centre commun de formation professionnelle – Adoption;
12. Désignation d'un représentant de la CSSMI au conseil d'administration du CLD de la MRC de Deux-Montagnes – Adoption;

13. Élection scolaire 2014 - Demande de financement – Adoption;
14. Élection scolaire 2014 - Rémunération du personnel électoral – Adoption;
15. Ordre de la reconnaissance scolaire – Lauréats 2013-2014 :
 - 15.1. Ordre de la reconnaissance scolaire – Lauréat 2013-2014 catégorie « *pour la réussite et la persévérance* » – Adoption;
 - 15.2. Ordre de la reconnaissance scolaire – Lauréat 2013-2014 catégorie « *pour l'ensemble de ses réalisations* » – Adoption;
 - 15.3. Assemblée générale du Regroupement des commissions scolaires des Laurentides et Gala de l'Ordre de la reconnaissance scolaire des Laurentides : désignation des délégués et participants – Adoption;
- 16.1. Compte rendu de la commission d'étude éducative du 4 février 2014 et projet de compte rendu de la commission d'étude éducative du 8 avril 2014;
- 16.2. Compte rendu de la commission d'étude administrative du 18 février 2014;
- 16.3. Compte rendu du comité consultatif de transport du 12 février 2014 et projet de compte rendu du comité consultatif de transport du 9 avril 2014;
- 17.2.1 Rapport du comité de parents du 3 avril 2014;
- 17.4.1 Nouvelles écoles primaires;
18. Varia :
 - 18.1. Motion de félicitations – Fondation du Triolet;

DE PERMETTRE à la présidente d'intervertir l'ordre des sujets, selon son bon jugement.

Adopté

M. Stéphane Racine occupe son siège à 20 h 50.

LOCALISATION DES GROUPES EHDAA 2014-2015

Résolution n° CC-140422-4055

ATTENDU l'adoption du Cadre d'organisation scolaire 2014-2017 par le conseil des commissaires le 10 décembre 2013;

ATTENDU que dans le Cadre d'organisation scolaire 2014-2017, l'information liée à l'utilisation des locaux réservés destinés aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA) était le portrait de la localisation des groupes EHDAA 2013-2014;

ATTENDU qu'en vertu de la résolution n° CC-131210-4006, il a été décidé de réserver dans les écoles primaires et secondaires les locaux des groupes à effectifs réduits et de consulter les instances concernées au printemps 2014 sur les changements à apporter à l'organisation des services pour 2014-2015 et cela, à la suite de l'évaluation des besoins des élèves;

ATTENDU que des modifications ont dû être apportées au tableau 2013-2014 à la suite de l'évaluation des besoins de la clientèle EHDAA pour 2014-2015;

ATTENDU la consultation auprès du comité consultatif EHDAA et du comité de parents;

ATTENDU les avis reçus du comité consultatif EHDAA et du comité de parents;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par Mme Sandra East

DE LOCALISER les groupes d'élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA) tel que décrit au document *Classement et localisation des groupes EHDAA pour 2014-2015*;

DE VERSER ledit document au répertoire des présentes sous la cote 747.

Adopté

SUSPENSION DES DÉLIBÉRATIONS

Résolution n° CC-140422-4056

Il est proposé par M. Denis Claude Blais

DE SUSPENDRE les délibérations pour quelques minutes.

Adopté

Il est 21 h 30.

REPRISE DES DÉLIBÉRATIONS

Résolution n° CC-140422-4057

Il est proposé par Mme Johanne Beaulieu

DE REPRENDRE les délibérations.

Adopté

Il est 21 h 55.

Mme Karine Lefrançois et M. Stéphane Racine quittent leur siège à 21 h 55.

ACQUISITION DE TERRAIN POUR LA CONSTRUCTION DU NOUVEAU CENTRE COMMUN DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Résolution n° CC-140422-4058

ATTENDU l'octroi par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) du financement nécessaire à la construction d'un centre commun de formation professionnelle, tel qu'indiqué dans la lettre du 26 juin 2013;

ATTENDU l'autorisation du MELS à la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (CSSMI) et à la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier (CSSWL) d'offrir les programmes d'enseignement en formation professionnelle suivants :

- DEP 5116 - Peinture en bâtiment / 5616 - Commercial and Residential Painting;
- DEP 5333 - Plomberie et chauffage / 5833 - Plumbing and Heating;
- DEP 5117 - Préparation et finition de béton / 5617 - Preparing and Finishing Concrete;
- DEP 5195 - Soudage-montage / 5695 - Welding and Fitting;
- DEP 5319 - Charpenterie-menuiserie / 5819 - Carpentry;

ATTENDU l'entente concernant la construction et l'établissement d'un centre commun de formation professionnelle intervenue en octobre 2013 entre la CSSMI et la CSSWL;

ATTENDU qu'aux termes de cette entente, la CSSMI agit à titre de mandataire pour les deux commissions scolaires;

ATTENDU la collaboration entre la CSSMI et la Ville de Saint-Eustache;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Lise Landry

D'ACQUÉRIR de la Ville de Saint-Eustache, pour la somme de 225 000 \$, un emplacement vacant situé au prolongement de la rue Poirier, désigné comme étant une partie du lot 5 282 606 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, d'une superficie approximative de 18 584 mètres carrés;

D'AUTORISER la présidente et le directeur général à signer tout document devant donner effet aux présentes, dont notamment la promesse et l'acte de vente;

DE VERSER ledit acte de vente au répertoire des présentes sous la cote 748.

Adopté

NOMINATION DE FIRMES PROFESSIONNELLES POUR LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE À SAINT-EUSTACHE

Résolution n° CC-140422-4059

ATTENDU l'autorisation de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, en date du 26 juin 2013, de réaliser le projet de construction d'un centre de formation professionnelle conjointement avec la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

ATTENDU que la Commission scolaire doit retenir les services de firmes professionnelles en architecture et en ingénierie pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux;

ATTENDU la Politique d'approvisionnement de biens et de services (RM-01);

ATTENDU le comité de sélection formé par la Commission scolaire pour l'évaluation qualitative de firmes professionnelles (résolutions n° CC-140128-4024 et n° CC-140325-4048);

ATTENDU les appels d'offres publics n°s 190AO1287 (en architecture), 190AO1288 (en ingénierie mécanique et électrique) et 190AO1289 (en ingénierie structure et génie civil);

ATTENDU les propositions reçues;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection;

Il est proposé par Mme Johanne Beaulieu

DE RETENIR les firmes professionnelles suivantes pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de construction d'un centre de formation professionnelle à Saint-Eustache :

- En architecture : Yves Woodrough/Birtz Bastien Beaudoin Laforest architectes en consortium
- En ingénierie (mécanique et électrique) : Beaudoin Hurens inc.

- En ingénierie (structure et génie civil) : Dessau inc.

D'AUTORISER la présidente et le directeur général à signer lesdits contrats ou à signer tout document devant donner effet aux présentes;

D'AUTORISER le directeur du Service des ressources matérielles à signer des bons de commande initiant le processus.

Adopté

RÉFECTION DE LA TOITURE À L'ÉCOLE PLATEAU SAINT-LOUIS – ADJUDICATION DE CONTRAT

Résolution n° CC-140422-4060

ATTENDU les travaux approuvés dans le cadre de la mesure 50620 « Maintien des bâtiments » (rés. n° CC-130625-3941);

ATTENDU l'appel d'offres public n° 190AO1418 pour le choix de l'entrepreneur général concernant les travaux de réfection de la toiture à l'école Plateau Saint-Louis;

ATTENDU le résultat de l'appel d'offres public;

ATTENDU la recommandation de Birtz Bastien Beaudoin Laforest architectes inc.;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par M. André Gosselin

D'ADJUGER le contrat d'exécution des travaux de réfection de la toiture à l'école Plateau Saint-Louis, à l'entrepreneur général Les Entreprises Cloutier & Gagnon (1988) ltée pour la somme de 349 175,90 \$, toutes taxes exclues, à titre de plus bas soumissionnaire conforme;

D'AUTORISER le directeur du Service des ressources matérielles à signer un bon de commande initiant le processus;

D'AUTORISER la présidente et le directeur général à signer tout document devant donner effet aux présentes;

D'AUTORISER le directeur général, en cas de désistement du plus bas soumissionnaire, à adjudger le contrat de réalisation des travaux de réfection de la toiture à l'école Plateau Saint-Louis, au plus bas soumissionnaire conforme suivant, selon les modalités prévues à l'appel d'offres, suivant la recommandation du professionnel et selon les disponibilités budgétaires et à signer tout document devant donner effet aux présentes;

DE DEMANDER, le cas échéant, au directeur général de faire rapport de cette adjudication à une séance subséquente du conseil des commissaires.

Adopté

RÉFECTION DE LA COUR DE L'ÉCOLE VILLAGE-DES-JEUNES – ADJUDICATION DE CONTRAT

Résolution n° CC-140422-4061

ATTENDU les travaux approuvés dans le cadre de la mesure 50620 « Maintien des bâtiments » (sous-mesure 50622 – Résorption du déficit d'entretien) (rés. n° CC-120626-3741);

ATTENDU l'appel d'offres public n° 190AO1423 pour le choix de l'entrepreneur général concernant les travaux de réfection de la cour de l'école Village-des-Jeunes;

ATTENDU le résultat de l'appel d'offres public;

ATTENDU la recommandation de Dessau inc.;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Corinne Payne

D'ADJUGER le contrat d'exécution des travaux de réfection de la cour de l'école Village-des-Jeunes, à l'entrepreneur général Construction Anor (1992) inc. pour la somme de 399 608,11 \$, toutes taxes exclues, à titre de plus bas soumissionnaire conforme;

D'AUTORISER le directeur du Service des ressources matérielles à signer un bon de commande initiant le processus;

D'AUTORISER la présidente et le directeur général à signer tout document devant donner effet aux présentes;

D'AUTORISER le directeur général, en cas de désistement du plus bas soumissionnaire, à adjudger le contrat de réalisation des travaux de réfection de la cour de l'école Village-des-Jeunes, au plus bas soumissionnaire conforme suivant, selon les modalités prévues à l'appel d'offres, suivant la recommandation du professionnel et selon les disponibilités budgétaires et à signer tout document devant donner effet aux présentes;

DE DEMANDER, le cas échéant, au directeur général de faire rapport de cette adjudication à une séance subséquente du conseil des commissaires.

Adopté

RÉFECTION DE LA TOITURE À L'ÉCOLE SAINT-PIERRE – ADJUDICATION DE CONTRAT

Résolution n° CC-140422-4062

ATTENDU les travaux approuvés dans le cadre de la mesure 50620 « Maintien des bâtiments » (rés. n° CC-130625-3941);

ATTENDU l'appel d'offres public n° 190AO1419 pour le choix de l'entrepreneur général concernant les travaux de réfection de la toiture à l'école Saint-Pierre;

ATTENDU le résultat de l'appel d'offres public;

ATTENDU la recommandation de TLA Architectes Associés;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Lucie Ouellette

D'ADJUGER le contrat d'exécution des travaux de réfection de la toiture à l'école Saint-Pierre, à l'entrepreneur général Groupe Cirtech inc. pour la somme de 492 125 \$, toutes taxes exclues, à titre de plus bas soumissionnaire conforme;

D'AUTORISER le directeur du Service des ressources matérielles à signer un bon de commande initiant le processus;

D'AUTORISER la présidente et le directeur général à signer tout document devant donner effet aux présentes;

D'AUTORISER le directeur général, en cas de désistement du plus bas soumissionnaire, à adjuger le contrat de réalisation des travaux de réfection de la toiture à l'école Saint-Pierre, au plus bas soumissionnaire conforme suivant, selon les modalités prévues à l'appel d'offres, suivant la recommandation du professionnel et selon les disponibilités budgétaires et à signer tout document devant donner effet aux présentes;

DE DEMANDER, le cas échéant, au directeur général de faire rapport de cette adjudication à une séance subséquente du conseil des commissaires.

Adopté

RÉFECTION DE LA TOITURE À L'ÉCOLE EMMANUEL-CHÉNARD – ADJUDICATION DE CONTRAT

Résolution n° CC-140422-4063

ATTENDU les travaux approuvés dans le cadre de la mesure 50620 « Maintien des bâtiments » (rés. n° CC-130625-3941);

ATTENDU l'appel d'offres public n° 190AO1416 pour le choix de l'entrepreneur général concernant les travaux de réfection de la toiture à l'école Emmanuel-Chénard;

ATTENDU le résultat de l'appel d'offres public;

ATTENDU la recommandation de L'Écuyer Lefavre architectes s.e.n.c.;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Sandra East

D'ADJUGER le contrat d'exécution des travaux de réfection de la toiture à l'école Emmanuel-Chénard, à l'entrepreneur général Groupe Cirtech inc. pour la somme de 445 860 \$, toutes taxes exclues, à titre de plus bas soumissionnaire conforme;

D'AUTORISER le directeur du Service des ressources matérielles à signer un bon de commande initiant le processus;

D'AUTORISER la présidente et le directeur général à signer tout document devant donner effet aux présentes;

D'AUTORISER le directeur général, en cas de désistement du plus bas soumissionnaire, à adjuger le contrat de réalisation des travaux de réfection de la toiture à l'école Emmanuel-Chénard, au plus bas soumissionnaire conforme suivant, selon les modalités prévues à l'appel d'offres, suivant la recommandation du professionnel et selon les disponibilités budgétaires et à signer tout document devant donner effet aux présentes;

DE DEMANDER, le cas échéant, au directeur général de faire rapport de cette adjudication à une séance subséquente du conseil des commissaires.

Adopté

RÉFECTION DE LA TOITURE À L'ÉCOLE DU BOIS-JOLI – ADJUDICATION DE CONTRAT

Résolution n° CC-140422-4064

ATTENDU les travaux approuvés dans le cadre de la mesure 50620 « Maintien des bâtiments » (sous-mesure 50621 – Maintien des bâtiments) (rés. n° CC-120626-3740);

ATTENDU l'appel d'offres public n° 190AO1428 pour le choix de l'entrepreneur général concernant les travaux de réfection de la toiture à l'école du Bois-Joli;

ATTENDU le résultat de l'appel d'offres public;

ATTENDU la recommandation de Bergeron Bouthillier + Falardeau architectes en consortium;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Danielle Laramée

D'ADJUGER le contrat d'exécution des travaux de réfection de la toiture à l'école du Bois-Joli, à l'entrepreneur général Couverture Montréal-Nord ltée pour la somme de 409 925 \$, toutes taxes exclues, à titre de plus bas soumissionnaire conforme;

D'AUTORISER le directeur du Service des ressources matérielles à signer un bon de commande initiant le processus;

D'AUTORISER la présidente et le directeur général à signer tout document devant donner effet aux présentes;

D'AUTORISER le directeur général, en cas de désistement du plus bas soumissionnaire, à adjudger le contrat de réalisation des travaux de réfection de la toiture à l'école du Bois-Joli, au plus bas soumissionnaire conforme suivant, selon les modalités prévues à l'appel d'offres, suivant la recommandation du professionnel et selon les disponibilités budgétaires et à signer tout document devant donner effet aux présentes;

DE DEMANDER, le cas échéant, au directeur général de faire rapport de cette adjudication à une séance subséquente du conseil des commissaires.

Adopté

CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE À SAINT-JOSEPH-DU-LAC – ADJUDICATION DE CONTRAT

Résolution n° CC-140422-4065

ATTENDU l'autorisation de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, en date du 6 mai 2013, de réaliser le projet de construction d'une école primaire à Saint-Joseph-du-Lac;

ATTENDU l'appel d'offres public n° 190AO1427 pour le choix de l'entrepreneur général concernant les travaux de construction d'une nouvelle école primaire à Saint-Joseph-du-Lac;

ATTENDU le résultat de l'appel d'offres public;

ATTENDU la recommandation du Consortium Grenon Viau Bastien Architectes;

ATTENDU la résolution n° CC-131022-3986 relativement à l'acceptation du terrain;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par M. Claude Girard

D'ADJUGER le contrat d'exécution des travaux de construction d'une école primaire à Saint-Joseph-du-Lac, à l'entrepreneur général Unigertec inc. pour la somme de 8 558 716 \$, toutes taxes exclues, à titre de plus bas soumissionnaire conforme;

D'AUTORISER le directeur du Service des ressources matérielles à signer un bon de commande initiant le processus;

D'AUTORISER la présidente et le directeur général à signer tout document devant donner effet aux présentes;

D'AUTORISER le directeur général, en cas de désistement du plus bas soumissionnaire, à adjudger le contrat de réalisation des travaux de construction d'une école primaire à Saint-Joseph-du-Lac, au plus bas soumissionnaire conforme suivant, selon les modalités prévues à l'appel d'offres, suivant la recommandation du professionnel et selon les disponibilités budgétaires et à signer tout document devant donner effet aux présentes;

DE DEMANDER, le cas échéant, au directeur général de faire rapport de cette adjudication à une séance subséquente du conseil des commissaires.

Adopté

RÉFECTION DE LA MAÇONNERIE ET REMPLACEMENT DES FENÊTRES À L'ÉCOLE SAUVÉ – ADJUDICATION DE CONTRAT

Résolution n° CC-140422-4066

ATTENDU les travaux approuvés dans le cadre de la mesure 50620 « Maintien des bâtiments » (rés. n° CC-130625-3941);

ATTENDU l'appel d'offres public n° 190AO1422 pour le choix de l'entrepreneur général concernant les travaux de réfection de la maçonnerie et remplacement des fenêtres à l'école Sauvé;

ATTENDU le résultat de l'appel d'offres public;

ATTENDU la recommandation d'Yves Woodrough Architectes inc.;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Sandra East

D'ADJUGER le contrat d'exécution des travaux de réfection de la maçonnerie et remplacement des fenêtres à l'école Sauvé, à l'entrepreneur général Construction J. Raymond inc. pour la somme de 1 515 000 \$, toutes taxes exclues, à titre de plus bas soumissionnaire conforme;

D'AUTORISER le directeur du Service des ressources matérielles à signer un bon de commande initiant le processus;

D'AUTORISER la présidente et le directeur général à signer tout document devant donner effet aux présentes;

D'AUTORISER le directeur général, en cas de désistement du plus bas soumissionnaire, à adjudger le contrat de réalisation des travaux de réfection de la maçonnerie et remplacement des fenêtres à l'école Sauvé, au plus bas soumissionnaire conforme suivant, selon les modalités prévues à l'appel d'offres, suivant la recommandation du professionnel et selon les disponibilités budgétaires et à signer tout document devant donner effet aux présentes;

DE DEMANDER, le cas échéant, au directeur général de faire rapport de cette adjudication à une séance subséquente du conseil des commissaires.

Adopté

RÉFECTION DE LA MAÇONNERIE ET REMPLACEMENT DES PORTES ET FENÊTRES À L'ÉCOLE ARC-EN-CIEL – ADJUDICATION DE CONTRAT

Résolution n° CC-140422-4067

ATTENDU les travaux approuvés dans le cadre de la mesure 50620 « Maintien des bâtiments » (rés. n° CC-130625-3941 et n° CC-120626-3740);

ATTENDU l'appel d'offres public n° 190AO1415 pour le choix de l'entrepreneur général concernant les travaux de réfection de la maçonnerie et remplacement des portes et fenêtres à l'école Arc-en-ciel;

ATTENDU le résultat de l'appel d'offres public;

ATTENDU la recommandation de L'Écuyer Lefavre architectes s.e.n.c.;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Lise Landry

D'ADJUGER le contrat d'exécution des travaux de réfection de la maçonnerie et remplacement des portes et fenêtres à l'école Arc-en-ciel, à l'entrepreneur général Construction M.B. (2014) inc. pour la somme de 1 298 632 \$, toutes taxes exclues, à titre de plus bas soumissionnaire conforme;

D'AUTORISER le directeur du Service des ressources matérielles à signer un bon de commande initiant le processus;

D'AUTORISER la présidente et le directeur général à signer tout document devant donner effet aux présentes;

D'AUTORISER le directeur général, en cas de désistement du plus bas soumissionnaire, à adjudger le contrat de réalisation des travaux de réfection de la maçonnerie et remplacement des portes et fenêtres à l'école Arc-en-ciel, au plus bas soumissionnaire conforme suivant, selon les modalités prévues à l'appel d'offres, suivant la recommandation du professionnel et selon les disponibilités budgétaires et à signer tout document devant donner effet aux présentes;

DE DEMANDER, le cas échéant, au directeur général de faire rapport de cette adjudication à une séance subséquente du conseil des commissaires.

Adopté

REGROUPEMENT D'ACHATS POUR L'ACQUISITION DE MOBILIER SCOLAIRE ET ADMINISTRATIF

Résolution n° CC-140422-4068

ATTENDU la volonté de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (CSSMI) de se joindre au Comité d'achats regroupés Laval-Laurentides-Lanaudière (CARLLL) pour l'appel d'offres public regroupé visant à octroyer un contrat à commande pour l'achat de mobilier scolaire et administratif;

ATTENDU que la CSSMI procédera à l'appel d'offres public regroupé pour le CARLLL en tant que mandataire;

ATTENDU que la démarche réalisée par le CARLLL concernant l'achat de mobilier scolaire et administratif est conforme à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP) et à la Politique d'approvisionnement de biens et de services (RM-01);

ATTENDU la valeur estimée du contrat à être octroyé;

ATTENDU que la durée du contrat sera d'un an, soit du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015, avec une possibilité de renouvellement annuel;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Guylaine Richer

D'AUTORISER la participation de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles au regroupement d'achats du Comité d'achats regroupés Laval-Laurentides-Lanaudière pour l'acquisition de mobilier scolaire et administratif;

D'AUTORISER la Commission scolaire à agir en tant que mandataire auprès du Comité d'achats regroupés Laval-Laurentides-Lanaudière;

D'AUTORISER le directeur général à signer tous les documents afférents et à procéder aux représentations requises, le cas échéant, afin de donner effet aux présentes.

Adopté

REGROUPEMENT D'ACHATS POUR L'ACQUISITION D'ARMOIRES-VESTIAIRES

Résolution n° CC-140422-4069

ATTENDU la volonté de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (CSSMI) de se joindre au Comité d'achats regroupés Laval-Laurentides-Lanaudière (CARLLL) pour l'appel d'offres public regroupé visant à octroyer un contrat à commande pour l'achat d'armoires-vestiaires;

ATTENDU que la CSSMI procédera à l'appel d'offres public regroupé pour le CARLLL en tant que mandataire;

ATTENDU que la démarche réalisée par le CARLLL concernant l'achat d'armoires-vestiaires est conforme à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP) et à la Politique d'approvisionnement de biens et de services (RM-01);

ATTENDU la valeur estimée du contrat à être octroyé;

ATTENDU que la durée du contrat sera d'un an, soit du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015, avec une possibilité de renouvellement annuel;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par M. Normand Chalifoux

D'AUTORISER la participation de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles au regroupement d'achats du Comité d'achats regroupés Laval-Laurentides-Lanaudière pour l'acquisition d'armoires-vestiaires;

D'AUTORISER la Commission scolaire à agir en tant que mandataire auprès du Comité d'achats regroupés Laval-Laurentides-Lanaudière;

D'AUTORISER le directeur général à signer tous les documents afférents et à procéder aux représentations requises, le cas échéant, afin de donner effet aux présentes.

Adopté

MISE À JOUR DE ZONES À POTENTIEL DE RISQUE – RETRAIT

Résolution n° CC-140422-4070

ATTENDU que l'article 7.3 de la Politique du transport scolaire (TR-01) prévoit que le conseil des commissaires détermine les zones à potentiel de risque sur recommandation du comité consultatif de transport;

ATTENDU le résultat de l'analyse et des visites effectuées par la Direction du service de l'organisation scolaire pour chacune de ces zones;

ATTENDU le constat d'évaluation de la zone à potentiel de risque déposé au comité consultatif de transport;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif de transport;

Il est proposé par Mme Josée Bastien

DE RETIRER, à partir de 2014-2015, la zone à potentiel de risque 033-20140409-17 pour les élèves de 5 à 7 ans de l'école Gaston-Pilon qui doivent traverser l'avenue Cartier.

Adopté

MISE À JOUR DE ZONES À POTENTIEL DE RISQUE – AJOUT

Résolution n° CC-140422-4071

ATTENDU l'article 7.3 de la Politique du transport scolaire (TR-01) prévoyant que le conseil des commissaires détermine les zones à potentiel de risque sur recommandation du comité consultatif de transport;

ATTENDU la volonté d'uniformiser la nomenclature des zones à potentiel de risque;

ATTENDU le résultat de l'analyse et des visites effectuées par la Direction du service de l'organisation scolaire pour chacune de ces zones;

ATTENDU les constats d'évaluation des zones à potentiel de risque déposés au comité consultatif de transport;

ATTENDU le retrait, à partir de 2014-2015, de la zone à potentiel de risque en vertu de la résolution n° CC-140422-4070;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif de transport;

Il est proposé par Mme Johanne Beaulieu

DE RENOMMER, à partir de 2014-2015, les zones à potentiel de risque telles que décrites à l'annexe A;

D'AJOUTER les zones à potentiel de risque suivantes :

N°	École	Municipalité
059-20140409-01	Terre-Soleil	Sainte-Thérèse
021-20140409-07	Curé-Paquin	Saint-Eustache
066-20140409-10	Chante-Bois	Blainville
066-20140409-11	Chante-Bois	Blainville
026-20140409-20	de la Clairière	Boisbriand

DE VERSER au répertoire des présentes, sous la cote 749, le document contenant les zones à potentiel de risque visées par la présente résolution.

Adopté

DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA CSSMI AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CLD DE LA MRC DE DEUX-MONTAGNES

Résolution n° CC-140422-4072

ATTENDU l'intérêt de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles de poursuivre son implication dans le développement économique et social de la région par sa participation au conseil d'administration des centres locaux de développement sur son territoire;

ATTENDU que cette implication passe notamment par les dossiers de la formation générale adulte et professionnelle;

ATTENDU que madame Sandra East, commissaire, siège actuellement à titre d'administrateur issu du milieu institutionnel (éducation) au conseil d'administration du CLD de la MRC de Deux-Montagnes;

ATTENDU que le CLD de la MRC de Deux-Montagnes recevra des candidatures pour le renouvellement de certains postes d'administrateur au sein de son conseil d'administration lors de son assemblée générale annuelle le 4 mai 2014;

Il est proposé par Mme Nadine Blais

DE RECOMMANDER la candidature de madame Sandra East, au poste d'administrateur issu du milieu institutionnel (éducation) au conseil d'administration du CLD de la MRC de Deux-Montagnes pour un mandat d'une durée de deux ans.

Adopté

ÉLECTION SCOLAIRE 2014 – DEMANDE DE FINANCEMENT

Résolution n° CC-140422-4073

ATTENDU les compressions budgétaires imposées aux commissions scolaires au cours des trois dernières années;

ATTENDU le décret 29-2013 fixant au 2 novembre 2014 la date de la prochaine élection scolaire au Québec;

ATTENDU l'ampleur du processus électoral requis pour mener à bien l'élection scolaire 2014 en regard à l'élection d'un président ou d'une présidente du Conseil au suffrage universel;

ATTENDU les règles budgétaires du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

ATTENDU les coûts très élevés d'une élection scolaire sur notre territoire, lequel compte seize villes et municipalités;

ATTENDU la volonté de la Commission scolaire de maintenir les services aux élèves;

ATTENDU l'importance et la volonté de supporter la démocratie scolaire;

Il est proposé par Mme Danielle Laramée

DE DEMANDER au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport d'allouer des budgets spéciaux pour financer la totalité des dépenses associées à l'élection scolaire générale du 2 novembre 2014;

DE DEMANDER aux autres commissions scolaires d'appuyer notre démarche en produisant des résolutions similaires.

Adopté

M. Denis Claude Blais quitte son siège à 22 h 50.

M. Michel Phaneuf quitte son siège à 22 h 55.

ÉLECTION SCOLAIRE 2014 - RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL Résolution n° CC-140422-4074

ATTENDU que la *Loi sur les élections scolaires* prévoit un scrutin qui se tiendra le 2 novembre 2014 sur le territoire de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles;

ATTENDU que l'article 30 de cette même loi établit qu'il revient à la Commission scolaire de fixer le tarif de la rémunération et des frais des membres du personnel électoral;

ATTENDU que ce tarif ne peut excéder celui fixé en vertu de la *Loi électorale* (chapitre E-3.3);

ATTENDU que cette tarification est établie par règlement, de même que les modalités de remboursement qui s'y rattachent;

Il est proposé par M. Gilbert Guérette

DE FIXER le tarif de la rémunération du personnel électoral pour l'élection scolaire du 2 novembre 2014 conformément au *Règlement sur le tarif de la rémunération et des frais des membres du personnel électoral*, tel qu'il apparaît aux sections I à V inclusivement dudit règlement, le tout sous l'autorité du président d'élection désigné;

D'AUTORISER le remboursement des frais des membres du personnel électoral, le cas échéant, en conformité avec les Règles de remboursement des dépenses de fonction (RF-05) de la Commission scolaire;

DE VERSER une copie du tableau de rémunération horaire du personnel électoral selon le *Règlement sur le tarif de la rémunération et des frais des membres du personnel électoral* en vigueur au 1^{er} avril 2014 au répertoire des présentes sous la cote 750.

Adopté

ORDRE DE LA RECONNAISSANCE SCOLAIRE – LAURÉAT 2013-2014 **CATÉGORIE « POUR LA RÉUSSITE ET LA PERSÉVÉRANCE »** Résolution n° CC-140422-4075

ATTENDU la réédition de l'activité « Ordre de la reconnaissance scolaire » du Regroupement des commissions scolaires des Laurentides (RDCSDL) pour l'année scolaire 2013-2014;

ATTENDU la résolution n° CC-000223-596 relative à la volonté de la Commission scolaire de contribuer à la valorisation de l'école publique et de reconnaître les réalisations de son personnel;

ATTENDU la résolution n° CC-000927-805 relative à la valorisation du personnel et au mandat du comité sur l'Ordre de la reconnaissance scolaire;

ATTENDU que la commission d'étude administrative a constitué un comité de sélection de l'Ordre de la reconnaissance scolaire;

ATTENDU la recommandation unanime du comité de sélection de l'Ordre de la reconnaissance scolaire;

Il est proposé par Mme Sandra East

DE DÉSIGNER madame Sophie Lessard, directrice de l'école Notre-Dame, comme lauréate de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles, catégorie « *pour la réussite et la persévérance* », de l'Ordre de la reconnaissance scolaire 2013-2014 du Regroupement des commissions scolaires des Laurentides (RDCSDL).

Adopté

**ORDRE DE LA RECONNAISSANCE SCOLAIRE – LAURÉAT 2013-2014
CATÉGORIE « POUR L'ENSEMBLE DE SES RÉALISATIONS »**

Résolution n° CC-140422-4076

ATTENDU la réédition de l'activité « Ordre de la reconnaissance scolaire » du Regroupement des commissions scolaires des Laurentides (RDCSDL) pour l'année scolaire 2013-2014;

ATTENDU la résolution n° CC-000223-596 relative à la volonté de la Commission scolaire de contribuer à la valorisation de l'école publique et de reconnaître les réalisations de son personnel;

ATTENDU la résolution n° CC-000927-805 relative à la valorisation du personnel et au mandat du comité sur l'Ordre de la reconnaissance scolaire;

ATTENDU que la commission d'étude administrative a constitué un comité de sélection de l'Ordre de la reconnaissance scolaire;

ATTENDU la recommandation unanime du comité de sélection de l'Ordre de la reconnaissance scolaire;

Il est proposé par Mme Danielle Laramée

DE DÉSIGNER monsieur Alain Paquette, enseignant à l'école Le Sentier, comme lauréat de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles, catégorie « *pour l'ensemble de ses réalisations* », de l'Ordre de la reconnaissance scolaire 2013-2014 du Regroupement des commissions scolaires des Laurentides (RDCSDL).

Adopté

Il est 23 h.

PROLONGATION DE LA SÉANCE

Résolution n° CC-140422-4077

Il est proposé par Mme Johanne Roy

DE POURSUIVRE la séance après 23 h.

Adopté

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU REGROUPEMENT DES COMMISSIONS SCOLAIRES DES LAURENTIDES ET GALA DE L'ORDRE DE LA RECONNAISSANCE SCOLAIRE DES LAURENTIDES : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS ET PARTICIPANTS

Résolution n° CC-140422-4078

ATTENDU la tenue d'une assemblée générale du Regroupement des commissions scolaires des Laurentides le 24 mai 2014 à Sainte-Adèle;

ATTENDU que l'assemblée générale annuelle du Regroupement des commissions scolaires des Laurentides sera ponctuée par le Gala de l'Ordre de la reconnaissance scolaire des Laurentides;

ATTENDU l'invitation du Regroupement des commissions scolaires des Laurentides à participer au souper et au Gala de l'Ordre de la reconnaissance scolaire, lequel rendra hommage, notamment aux deux lauréats de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (CSSMI);

ATTENDU qu'il est opportun que les commissaires de la CSSMI participent à cette assemblée générale du Regroupement des commissions scolaires des Laurentides, ainsi qu'au Gala de l'Ordre de la reconnaissance scolaire des Laurentides;

Il est proposé par M. Normand Chalifoux

D'AUTORISER la participation des commissaires suivants à l'assemblée générale du Regroupement des commissions scolaires des Laurentides, laquelle assemblée générale sera ponctuée par le Gala de l'Ordre de la reconnaissance scolaire, à savoir :

- Mme Josée Bastien;
- Mme Sandra East;
- Mme Paule Fortier, présidente;
- Mme Lise Landry;
- Mme Danielle Laramée;
- Mme Karine Lefrançois;
- Mme Guylaine Richer;
- Mme Corinne Payne, commissaire-parent;

D'AUTORISER la présidente à permettre aux commissaires absents au présent Conseil d'y participer, le cas échéant.

Adopté

MOTION DE FÉLICITATIONS – ÉVÉNEMENT DE LA FONDATION DU TRIOLET

Résolution n° CC-140422-4079

ATTENDU la tenue de la 12^e édition du Concert-bénéfice organisé par la Fondation du Triolet, le vendredi 4 avril 2014;

ATTENDU que le président d'honneur de cet événement annuel était monsieur Louis Kemp, commissaire;

ATTENDU que cet événement ayant pour thème « La musique d'ici » a mis en scène les jeunes musiciens du programme de formation musicale intensive de la Polyvalente Sainte-Thérèse devant 175 personnes provenant majoritairement de la communauté d'affaires de la région;

ATTENDU que le comité organisateur a travaillé très fort pour atteindre les objectifs financiers fixés;

Il est proposé par Mme Paule Fortier

D'ADRESSER des félicitations à toutes les personnes qui ont fait de cet événement une réussite : le président d'honneur, la direction de l'école, les membres du comité organisateur, de même que le personnel et les élèves impliqués.

Adopté

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution n° CC-140422-4080

Il est proposé par M. Jean Deschênes

DE LEVER la séance.

Il est 23 h 40.

Paule Fortier, présidente

Jonathan Desjardins Mallette, secrétaire général